

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de Madame Emilie RABETEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2024.

Madame la Maire procède à l'appel des conseillers municipaux :

Présents : Mme RABETEAU, M. DAMAY, Mme FADAT, M. ROUGERIE, Mme JALLAIS, M. HOLLAENDER, Mme COSTE, M. CHAPLOT, Mme ANDRIEUX, M. GARAPON, Mme RAFFIER, M. BEAUNIER, M. RUFFINI, Mme LAULIAC, M. CASSAT, Mme BOUDEAU, M. DELIERE, M. RAOUL, Mme CHAPLOT, Mme LAJOIE, M. FAUGERAS, M. HARTMANN, M. VAUZELLE, Mme DELAUNAY, M. POURE, M. BONNAUD, M. ABSI

Absents avec délégation :

Mme PREVOT donne procuration à M. DAMAY

M. ARNAUD donne procuration à Mme JALLAIS

Monsieur Steve HOLLAENDER a été nommé secrétaire de séance.

Affaires générales

1) Convention d'accès à l'outil Système d'information géographique (SIG) de Limoges Métropole

Le Conseil municipal approuve l'adhésion à l'outil Système d'information géographique (SIG) de la Communauté Urbaine Limoges Métropole.

Adopté à l'unanimité.

Finances

2) Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Principal

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 pour le budget principal par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions – G. Hartmann, P. Vauzelle, L. Delaunay, J-M. Pouré, P. Bonnaud).

3) Approbation du compte administratif 2023 - Budget Principal

Après le départ de Madame la Maire qui laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Franck DAMAY, 1^{er} adjoint, conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal adopte le compte administratif pour le budget principal pour l'exercice 2023, arrêté tel que présenté.

		Investissement	Fonctionnement	Total
Compte administratif 2023	Recettes (a)	1 068 991,71 €	5 528 521,67 €	6 597 513,38 €
	Dépenses (b)	1 017 247,18 €	5 040 866,76 €	6 058 113,94 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE (c) = (a) - (b)	51 744,53 €	487 654,91 €	539 399,44 €
	Résultat reporté N-1 (d)	-360 228,67 €	194 638,66 €	-165 590,01 €
	RESULTAT DE CLOTURE (e) = (c) + (d)	-308 484,14 €	682 293,57 €	373 809,43 €
Restes à réaliser (f)	-132 449,08 €		-132 449,08 €	
RESULTATS DEFINITIFS (g) = (e) + (f)	-440 933,22 €	682 293,57 €	241 360,35 €	

Adopté à l'unanimité (5 abstentions – G. Hartmann, P. Vauzelle, L. Delaunay, J-M. Pouré, P. Bonnaud).

4) Affectation des résultats 2023 - Budget Principal

Le Conseil municipal affecte le résultat du Compte Administratif 2023 de la façon suivante :

Résultat d'investissement reporté (001).....	- 308 484,14 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068).....	+ 440 933,22 €
Excédents de fonctionnement (002).....	+ 241 360,35 €

Adopté à l'unanimité (5 abstentions – G. Hartmann, P. Vauzelle, L. Delaunay, J-M. Pouré, P. Bonnaud).

5) Vote des taux de contributions directes locales 2024

Le Conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2023 et fixe les taux des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

Taxes	Taux 2024
Taxe d'habitation (TH)	15,13 %
Taxe foncière bâtie (TFB)	40,95 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	93,82 %

Adopté à l'unanimité.

6) Vote du budget primitif 2024 - Budget Principal

Le Conseil municipal approuve le Budget Primitif Principal 2024 qui s'équilibre à 5 655 937,35 € en section de fonctionnement et à 2 537 655,31 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Adopté à l'unanimité (6 abstentions – G. Hartmann, P. Vauzelle, L. Delaunay, J-M. Pouré, P. Bonnaud, J.Absi).

7) Approbation de la subvention annuelle au CCAS – exercice 2024

Le Conseil municipal attribue une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'année 2024 d'un montant de 126 000 €.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions – G. Hartmann, P. Vauzelle, L. Delaunay, J-M. Pouré, P. Bonnaud).

8) Approbation des subventions aux associations - exercice 2024

Le Conseil municipal attribue au titre de l'année 2024 les montants de subvention comme suit :

Associations	<i>Subvention 2023 (pour mémoire)</i>	Proposition 2024
ACCA	400,00 €	480,00 €
ACJNA (cotisation)	448,81 €	500,00 €
AMF87 (cotisation)	1 290,82 €	1 350,00 €
ANDES (cotisation)	244,00 €	256,00 €
SPA (cotisation)		5 100,00 €
Amicale Laïque Condat	21 800,00 €	23 500,00 €
Amis des Fleurs	<i>Pas de demande</i>	300,00 €
Anciens Combattants	240,00 €	240,00 €
ASSOC. ET HOP!		350,00 €
Basket	750,00 €	1 500,00 €
Condat BMX	2 200,00 €	1 900,00 €
Club Condatois de l'Amitié	400,00 €	400,00 €
Comité des fêtes	662,00 €	500,00 €
Donneurs de sang	200,00 €	200,00 €
France Victime	400,00 €	400,00 €
FSE Jean Rebier	300,00 €	500,00 €
Judo	500,00 €	1 500,00 €
Lutin Vert	42 000,00 €	10 000,00 €
Pétanque	500,00 €	1 600,00 €
Prévention Routière	200,00 €	200,00 €
Quorum	4 940,00 €	5 500,00 €
Secours Populaire	600,00 €	600,00 €
UCC	6 000,00 €	7 500,00 €
UNSS collège Jean Rebier	500,00 €	500,00 €
USAC	5 000,00 €	6 400,00 €

Union Nationale des Parachutistes		250,00 €
Mandragore	150,00 €	150,00 €
Music Road Production	1 000,00 €	800,00 €
ASC	1 500,00 €	1 000,00 €
Union des organisations Agricoles		250,00 €
Wontanara		600,00 €
Le Chal	150,00 €	200,00 €
GIA DINH VOVINAM VIET VO DAO	500,00 €	700,00 €
Conciliateur de justice	200,00 €	200,00 €
Ecole maternelle	2 808,00 €	2 400,00 €
Ecole élémentaire	5 300,00 €	7 100,00 €
ABEL	100,00 €	1 000,00 €
JMF	500,00 €	1 000,00 €
TOTAL		86 926,00 €

Mme Boudeau ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions – G. Hartmann, P. Vauzelle, L. Delaunay, J-M. Pouré, P. Bonnaud).

9) Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Annexe du Cantou

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 pour le budget annexe du Cantou par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

10) Approbation du compte administratif 2023 - Budget Annexe du Cantou

Après le départ de Madame la Maire qui laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Franck DAMAY, 1^{er} adjoint, conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil adopte le compte administratif pour le budget annexe du Cantou pour l'exercice 2023, arrêté tel que présenté.

		Investissement	Fonctionnement	Total
Compte administratif	Recettes (a)	53 413,01 €	73 369,89 €	126 782,90 €
	Dépenses (b)	54 367,95 €	12 035,23 €	66 403,18 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE (c) = (a) - (b)	-954,94 €	61 334,66 €	60 379,72 €
	Résultat reporté N-1 (d)	-53 413,01 €	24 927,55 €	-28 485,46 €
	RESULTAT DE CLOTURE (e) = (c) + (d)	-54 367,95 €	86 262,21 €	31 894,26 €
Restes à réaliser (f)			0,00 €	
RESULTATS DEFINITIFS (g) = (e) + (f)		-54 367,95 €	86 262,21 €	31 894,26 €

Adopté à l'unanimité.

11) Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe du Cantou

Le Conseil municipal affecte le résultat du Compte Administratif 2023 de la façon suivante :

Résultat d'investissement reporté (001).....	- 54 367,95 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068).....	+ 54 367,95 €
Excédents de fonctionnement (002).....	+ 31 894,26 €

Adopté à l'unanimité.

12) Vote du budget primitif 2024 - Budget Annexe du Cantou

Le Conseil municipal approuve le Budget Primitif annexe 2024 du Cantou qui s'équilibre à 105 254.26 € en section de fonctionnement et à 119 367.95 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Adopté à l'unanimité.

Ressources humaines

13) Modification du tableau des emplois de la Commune – augmentation du temps de travail d'un agent service hygiène propreté

Le Conseil municipal décide d'augmenter la durée de travail d'un poste d'adjoint technique au service hygiène propreté à temps complet (35h) au 1^{er} mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

14) Adhésion à la consultation relative à l'assurance statutaire engagée par le CDG87

Le Conseil municipal charge le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme

15) Bilan des cessions et acquisitions immobilières année 2023

Le Conseil municipal approuve le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2023 (néant).

Adopté à l'unanimité.

16) Vente d'un terrain rue des Granges

Le Conseil municipal approuve la cession de la parcelle cadastrée section BD n°21 située 6 rue des Granges, d'une superficie de 163 m² environ, à Madame Zandstra, née LEBRAUD Christine, au prix de 10 €/m².

Adopté à l'unanimité.

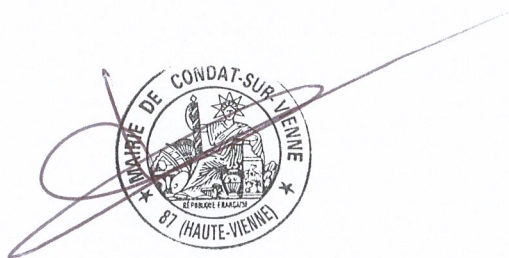
Questions diverses

- **Date du prochain conseil municipal**

La prochaine séance est programmée le 25 juin 2024.

Clôture de la séance à 20h20.

La Maire,
Emilie RABETEAU



Affiché le 15/04/2024

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NB : Le procès-verbal intégral sera disponible pour consultation en mairie aux heures d'ouverture.